BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 1782

## 71 – SAÔNE-ET-LOIRE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MÂCON

## Ventes et cessions

917 948 838 RCS Mâcon.
**JRD2.**
*Forme :* Société par Actions Simplifiée.
*Capital :* 15000.00 EUR.
*Adresse :* 8 b, Rue Mathieu, 71000 Mâcon.
*Oppositions :* Art. L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* Aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement en date du 24.09.2025, la société JRD, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros dont le siège social est 27 rue Louis Alphonse Poitevin 71380 Saint Marcel, immatriculée au RCS de CHALON-SUR-SAONE sous le n ° 884 242 108 RCS et la société JRD2, société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros dont le siège social est 8 B rue Mathieu 71000 MACON immatriculée au RCS de MACON sous le n° 917 948 838 ont établi un projet de fusion par absorption de la société JRD2 par la société JRD à qui la société JRD2 apporterait un actif évalué à cent sept mille neuf cent vingt euros (107.920 €), à charge d'un passif d'un montant de cent quatorze mille huit cent soixante-dix-neuf euros (114.879 €). Il est prévu un mali de fusion de 21.959 euros incluant la valeur comptable des 15 000 actions de la société JRD2 détenues par la société JRD. La société JRD société absorbante détenant la totalité des actions de la société JRD2, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont les créances sont antérieures à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus aux articles L 236.14 et R 236-8 du Code de Commerce, soit trente jours à compter de la présente publication devant le Tribunal de Commerce compétent. Le projet de fusion a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Mâcon le 24.09.2025 pour la SAS JRD2 et au greffe du Tribunal de commerce de CHALON-SUR-SAONE le 24.09.2025 pour la SAS JRD..